

OBJET:

Renouvellement et
Autorisation de signature de
Convention d’objectifs et de
moyens avec
l’association « Amicale du
Personnel Municipal Bruay
sur l’Escaut » –

Certifie le caractère exécutoire pour
avoir été transmis en
sous-Préfecture le 07/04/22 et
publié (ou notifié) le 07/04/22



Cette présente délibération peut faire
l'objet d'un recours auprès du
Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à partir de sa publication
(ou notification).

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil vingt deux, le Trente et un Mars à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l’article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme PAGLIA Sylvia, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. BECOURT Julien, Mme DYTRYCH Anne, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme DELGARDE Marie-Tiphaine procuration Mme LUDOVISI Brigitte
Mme MENDOLA Nunziata procuration M. LEMAIRE Pascal
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration M. DECROIX Patrick
M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire
Mme CANIAU Nathalie procuration Mme LEROUX Christiane
Mme ROUSSY Cendrine procuration M. BECOURT Julien

Absents excusés : M. MUSY Frédéric

Vu la Loi n°2000-321 du 12/04/2000, relatifs aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 06/06/2001, pris en application de cette loi relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, imposant aux collectivités de conclure une convention avec les organismes de droit privé, qui bénéficient d’une subvention annuelle de plus de 23 000,00 €,

Considérant que la convention est conclue pour une durée d’un an et que la convention d’objectifs et de moyens fixent les modalités de mise en œuvre des engagements réciproques avec l’association : « Amicale du Personnel Municipal de Bruay-sur-l’Escaut »,

Considérant que les projets portés par l’association s’intègrent dans les projets à caractère social de la Ville de Bruay-sur-l’Escaut,

Considérant l’avis favorable de la Commission "Fêtes - Vie Associative - Vie de Quartiers" en date du 01 mars 2022,

Il est proposé d’autoriser Madame le Maire :

- à octroyer une subvention de 38 500,00 euros à « l’Amicale du Personnel Municipal », sise 26 Place des Farineau à Bruay-sur-l’Escaut et à signer la convention et tous les documents s’y rapportant.

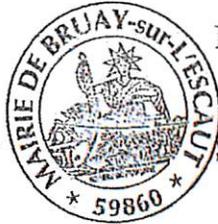
Dit que les sommes sont inscrites au Budget primitif 2022.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,



S. DUHAMEL.